

Secteur

Médico-
Social

CAP AEPE

Accompagnant Educatif Petite Enfance

2025 - 2026



A



9 mois



CERTIFICATIONS

CAP AEPE : diplôme de niveau III certifié par l'Education Nationale avec examen final en centre d'examen

SST : en centre de formation

Formation proposée uniquement en Apprentissage ou fond propre

Code diplôme : 50033205

Code RNCP : 38565

Nom du certificateur : Ministère de l'Education

Date de Publication : 22/01/2024

Date d'enregistrement RNCP : 22/02/2017

Date d'Echéance de l'Enregistrement : 31/12/2028

INDICATEURS 2023 2024

Taux de réussite : 100 % / Nb apprenants présentés à l'examen : 6

Taux de satisfaction : 100%

Taux d'insertion emploi : 100%

Taux d'insertion emploi visé : 100%

CONDITIONS

▪ Prérequis pour intégrer la formation :

Être titulaire d'un diplôme CAP/BEP ou plus (Bac) afin de ne prétendre qu'aux épreuves professionnelles.

Être majeur l'année de l'examen, sans discrimination.

Participer à une réunion d'information

Entretien de motivation et réalisation d'un test d'auto-positionnement

Plan de recrutement consultable sur le site internet

▪ Délai d'accès :

Cf plan de recrutement disponible sur notre site internet : www.lyceeduguiers.fr

▪ Conditions de réussite :

La motivation, l'assiduité en cours et l'investissement en stage/entreprise sont les clés de la réussite pour le CAP AEPE.

L'obtention de la moyenne à l'ensemble des épreuves vous permettra de valider votre diplôme.

DEBOUCHES

▪ Métiers :

Le titulaire du CAP AEPE peut devenir ATSEM, auxiliaire petite enfance, agent d'animation ou assistant maternel et exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;

- en école maternelle ;

- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;

- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;

- en maison d'assistants maternels (MAM) ;

- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Salaire brut mensuel, niveau débutant : 1 300 €

▪ Poursuites d'études :

Formation d'auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, assistante maternelle, DE AES, DE AS, BAC pro SAPAT.

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- **Pédagogie orientée** vers la réussite à l'examen et la préparation à l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études. Formation en alternance entre le centre de formation et le(s) lieu(x) de stage ou l'employeur.

- **Apprentissages pratiques en ateliers** (plateau technique de puériculture, cuisine) alternant avec les apprentissages plus théoriques : face à face, vidéos, power point, jeux de rôle, témoignages ...

- **Suivi en stage/employeur** assuré par l'équipe pédagogique.

- **Entraînements aux épreuves** des examens pratiques, oraux et écrits.
- **Individualisation des parcours** avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion.
- **Livret d'apprentissage** afin de développer la relation tripartite (entreprise/centre de formation/apprenant)
 - **Une équipe pédagogique expérimentée :**
 - **Maud Corsin** : diplôme d'infirmière : Gestionnaire de structures petites enfance.
 - **Marlène Borderon** : CAP AEPE : Atsem
 - **Mickael Lopez** : formateur SST
 - **Edwige Comte** : traiteur

Jurys pour les épreuves blanches : ATSEM, auxiliaire de puériculture, infirmier ...

ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Durée et rythme de l'alternance**
 - **Formation continue ou en apprentissage avec un employeur : durée 9 mois (soit 408 h) dont 14 semaines de stages (35h/hebdo minimum) de septembre 2025 à mai 2026. Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il faudra obligatoirement réaliser 3 semaines de 35h en dehors de son employeur (soit EP1 ou EP2 selon la catégorie de votre employeur) => pour connaître les périodes merci de vous référer au calendrier d'alternance.**
 - **Rythme d'alternance : 1 à 2 jours en centre de formation et le reste de la semaine en stage et/ou chez l'employeur. Avec des périodes en centre de formation complètes.**
 - Dispenses des matières générales (dont PSE) pour les titulaires d'un diplôme CAP/BEP ou plus (Bac professionnel pour tout autre BAC vous devrez passer la PSE) / dispenses de certaines épreuves professionnelles selon diplômes et possibilité de validation du diplôme par module **sous un délai de 5 ans (nous contacter pour plus de détails)**
 - Formation sur mesure suivant la demande
- Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.**

- **Évaluation finale** mise en place par le Rectorat de Grenoble. Contrôle et évaluation des stages en cours d'année via le livret scolaire.

PROGRAMME DE FORMATION

La formation se décline en 3 unités professionnelles organisées autour d'un tronc commun et d'une épreuve de chef d'œuvre. Les compétences à acquérir sont développées ci-dessous pour chaque épreuve.

A la fin de la formation les apprenants seront capables de :

- **EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant (épreuve orale 25 mn coef 7)**
 - Recueillir les informations : s'informer sur les éléments du contexte et de la situation à prendre en compte
 - Adopter une posture professionnelle adaptée
 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
 - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

▪ **EP2 : Exercer son activité en accueil collectif (épreuve écrite 1h30 coef 4)**

- Etablir une relation sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

▪ **EP3 : exercer son activité en accueil individuel (épreuve écrite 1h30 + orale de 25 mn coef 4)**

- Organiser son travail
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

▪ **Epreuve du Chef d'œuvre (Epreuve orale de 10 minutes – en ajout de l'EP1) : uniquement pour les apprentis**

- Créer une œuvre dans le cadre de l'éveil du jeune enfant

FINANCEMENT

▪ **Coût de la formation :**

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27% du Smic, soit 486,49 €	43% du Smic, soit 774,77 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 954,95 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^e année	39% du Smic, soit 702,70 €	51% du Smic, soit 918,92 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 099,10 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^e année	55% du Smic, soit 990,99 €	67% du Smic, soit 1 207,21 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 405,40 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

- Financement particulier : 3 088,64 € pour 9 mois soit 343,18 €/mois

- Financement entreprise/CPF : 5 801,64 € pour 9 mois

- Apprentissage : financement OPCO employeur. Prise en charge NPEC moyen dans le privé : 6 467 €/an. Financement prise en charge à 100% pour l'employeur public hospitalier et prise en charge CNFPT si recensement en mars N-1 pour les employeurs public territorial.

▪ **Rémunération d'un apprenti :**

SMIC brut au 01/01/2025 : 1 801,80 euros.

Il faut tenir compte du cycle de formation pour déterminer l'année d'exécution du contrat. Exemple : « la 2nd année d'exécution du contrat » concerne un apprenti qui effectue une formation sur 3 ans même si son contrat d'apprentissage ne débute qu'en 2nd année de formation.

% du SMIC : le montant varie selon son âge et sa progression dans le cycle de formation.

▪ **Rémunération d'un contrat de professionnalisation :**

Les valeurs suivantes s'appliquent au 1^{er} janvier 2025 :

Age	Niveau départ : BAC pro au minimum	Autre niveau départ
Moins de 21 ans	65% du SMIC	55% du SMIC
	1 171,17 €	990,99 €
De 21 à 25 ans	80% du SMIC	70% du SMIC
	1 441,44 €	1 261,26 €
26 ans et plus	SMIC	SMIC
	1 801,80 €	1 801,80 €
	OU 85% du minimum conventionnel	OU 85% du minimum conventionnel
	(Retenir le plus élevé des deux)	(Retenir le plus élevé des deux)

Pour les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, si la convention collective est plus favorable au salarié, celle-ci doit être appliquée.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de formation :

Etablissement privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin

CFC/CFA : Tel. 04 76 37 21 20 – poste n°4 / email : formation-continue@lyceeduguiers.fr

Site internet (renseignements et préinscriptions) : www.lyceeduguiers.fr

Directrice adjointe : Mme ROUX Mylène – Tel. Direct 04.76.06.89.14 / email : mylene.roux@lyceeduguiers.fr

Référente formation : Mme ROUX Mylène

Référente handicap : Mme POURCEL Anne-Laure tel :04.76.37.21.20



Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continu et par apprentissage s'engage de par son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations : accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

Effectifs : 12 apprenants minimum - 20 maximum

Horaires : 9h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00 (horaires prévisionnels, ils peuvent être varier d'une année à l'autre)

Possibilité de restauration sur place (self ou salle hors sac) **et d'internat** : Pour plus de précisions et aide aux apprentis possible via les OPCO : nous contacter.

Matériel nécessaire pour la formation : matériel de prise de cours, ordinateur accepté.